

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ SÉCURISÉE



FAIRE UNE PRE-DEMANDE GRATUITE EN LIGNE

SUR www.ants.gouv.fr à imprimer

Venir avec les originaux et les photocopies des pièces à fournir
LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS TRAITÉS

PERSONNE MAJEURE *Présence obligatoire du demandeur au dépôt et au retrait*

- **1 photo d'identité de moins de 6 mois, aux normes.** La photo ne doit pas avoir servi pour un autre titre d'identité au-delà de 6 mois.
- **Justificatif de domicile:** (facture EDF, Téléphone portable...) facture au nom et prénom du demandeur de moins de 1 an à la date d'émission du document (**attestations de contrat avec QR code uniquement**)
- **1ère demande de carte nationale d'identité :** acte de naissance original* de moins de 3 mois
Si vous êtes nés à l'étranger ou de parents nés à l'étranger, joindre un document prouvant la nationalité française (décret naturalisation, certificat de nationalité).
- **Renouvellement :** ancienne carte nationale d'identité
- **Pour les femmes mariées** acte de naissance (mentionnant le mariage) ou acte de mariage de moins de 3 mois.
Pour les veuves acte de décès de l'époux ou livret de famille.
- **Pour les femmes divorcées** ayant l'autorisation de conserver le nom de l'ex-conjoint, fournir l'original du jugement de divorce

PERSONNE MINEURE *Présence obligatoire de l'enfant AU DÉPÔT*

Pour le retrait la présence de l'enfant est obligatoire à partir de 12 ans

- **1 photo d'identité de moins de 6 mois, aux normes.** La photo ne doit pas avoir servi pour un autre titre d'identité au-delà de 6 mois.
- **Justificatif de domicile:**(facture EDF, Téléphone portable....) facture au nom et prénom des parents de moins de 1 an à la date d'émission du document (**attestations de contrat avec QR code uniquement**)
- Carte d'identité ou passeport du parent qui se présente avec l'enfant
- **Si divorce ou séparation:** jugement de divorce complet en original. (Si garde alternée, justificatif de domicile des deux parents + CNI des deux parents)
Si séparation sans jugement retirer auprès de nos services la fiche de procédure 6a + photocopie de la CNI du père et de la mère.
- **1ère demande de carte nationale d'identité :** acte de naissance* original de moins de 3 mois
- Livret de famille
Si l'enfant est né à l'étranger ou de parents nés à l'étranger, joindre un document prouvant la Nationalité française (décret naturalisation, certificat de nationalité)
- **Renouvellement :** ancienne carte nationale d'identité

CAS PARTICULIERS

- **Pour les personnes hébergées :** justificatif de domicile au nom de l'hébergeant de moins d'1 an + carte d'identité recto/verso de l'hébergeant + **attestation d'hébergement 5b à retirer auprès de notre service.**
Attestation d'hébergement manuscrite sur modèle 5b acceptée
- **Vol ou perte :** déclaration de VOL auprès de la Police Nationale, Pour la PERTE, télécharger en ligne ou retirer auprès de notre service la déclaration de perte. + **timbre fiscal à 25 €, soit avec la pré-demande, au bar tabac ou en ligne sur <https://timbres.impots.gouv.fr>** + acte de naissance* de moins de 3 mois + **pour vol ou perte, copie de la carte d'identité ou Permis de Conduire ou Carte Vitale avec photo.**

***Les actes de naissance sont à fournir** uniquement si le lieu de naissance est une ville dont les actes ne sont pas dématérialisés COMEDec à vérifier en ligne sur **villes adhérentes à la dématérialisation ANTS**

RENSEIGNEMENTS au 04-94-30-41-00

Lundi au vendredi de 8h -11h30 et 13h30 -16h30 Le samedi matin de 8h30-10h30

RENDEZ-VOUS en ligne sur le site de la ville : www.ollioules.fr démarches administratives
LIEN DIRECT <https://troov.com/mairie-dollioules/rendez-vous>